



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La lutte contre la désertification médicale

Question écrite n° 33623

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre les déserts médicaux en France. Il découle du préambule de la Constitution de la Vème République que la Nation s'engage à assurer la protection médicale pour tous les citoyens français. Cependant, au mois de janvier 2020, on estime à neuf millions le nombre de personnes se retrouvant sans médecin traitant. Cette situation est alarmante, et pour des raisons démocratiques l'urgence est d'envisager des mesures de régulation qui encadreraient l'installation des médecins en France. La situation sanitaire, liée à la pandémie de la covid-19, se dégrade rapidement dans le pays, ce qui risque de renforcer les inégalités d'accès à la santé et à des soins à l'échelle du territoire national. L'heure est à rendre attractifs certains territoires pour attirer des étudiants en médecine à s'installer pour poursuivre leurs enseignements, dans le but d'y rester pour pratiquer ou faire de la recherche. Cela rendrait possible une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire français. Elle l'interroge sur la possible mise en place d'une réforme de l'installation des médecins libéraux par une régulation territoriale.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33623

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7685

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)